

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 4 novembre 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 novembre 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 novembre 2022

POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT**Rénovation et restructuration du site MERMOZ à VERSAILLES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-11,

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article L. 2171-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-5232.1 en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant la volonté du Département de rénover de manière ambitieuse les bâtiments qui relèvent de son patrimoine,

Considérant que la rénovation et la restructuration du site administratif Mermoz situé Rue de la Patte d'Oie à Versailles pour un montant d'études de 5 M€ permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et d'aménager des espaces de travail adaptés et modernes ;

Considérant que cette opération de travaux permettra à terme d'accueillir autour de 675 collaborateurs du Département,

Considérant que les enjeux techniques du projet (calendaires et performanciels) ainsi que l'engagement contractuel portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants conduisent à lancer une procédure de marché de conception-réalisation conformément aux dispositions de l'article L. 2171-2 du Code de la commande publique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le lancement d'une procédure de marché de conception-réalisation pour la rénovation du site administratif MERMOZ et les premières études associées comprenant les indemnités de concours pour un montant de 5 M€ TTC.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer et conduire au nom du Département toutes études préalables nécessaires à la bonne conduite du marché de conception-réalisation.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toute déclaration et toute demande d'autorisation liée à la conception, à la construction et à la maintenance et, à signer tous les actes et tous documents à intervenir concernant cette opération,

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et des autres organismes financeurs, et à conclure, le cas échéant, avec ses partenaires une convention relative à ces financements.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231311 sous réserve du vote du budget départemental 2023.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 18 novembre 2022

Rénovation et restructuration du site MERMOZ à VERSAILLES

Délibération

Président de la séance : Fond Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Fabienne Deveze à Marie-Hélène Aubert, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Jean-François Raynal à Pierre Bédier.

Affichage le : 22 novembre 2022

Transmission préfecture le : 21 novembre 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20221118-lmc1136016-DE-1-1

Du : 21 novembre 2022

Délibération exécutoire le : 22 novembre 2022